

2023 DAC 364 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris au bénéfice du Centre National des Arts Plastiques

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du Centre national des Arts Plastique .

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen Taïeb au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du Centre national des Arts Plastique pour l'installation d'une épreuve surmoulée, en résine chargée, à l'effigie de Voltaire, au square Honoré Champion dans le 6e arrondissement. La convention figure en annexe de la présente délibération,